



Paris, le 30 octobre 2024

Fédération nationale des Spelc

à

Madame Anne GENETET

Ministre de l'Éducation nationale

110 Rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Objet : Droit d'alerte sociale

Madame la Ministre,

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit la suppression de 4000 postes d'enseignants dont 700 dans l'enseignement privé sous contrat. Ce nouveau coup de rabot qui vient s'ajouter à la suppression des HSE et à la réduction drastique des Pactes est la conséquence du rapport commandé par Matignon et rendu public à la rentrée. Selon les auteurs, la baisse du nombre d'élèves « peut justifier une réduction des moyens d'enseignement. »

La Fédération nationale des Spelc s'interroge sur la pertinence d'un tel choix. Alors que le nombre d'élèves par classe en France est le plus élevé d'Europe, notre système éducatif se trouve au fin fond des classements Pisa avec un effondrement du niveau en français et en mathématiques.

La baisse des effectifs d'élèves était une opportunité pour améliorer la qualité d'enseignement à moyens constants. Au lieu de cela, le ministère demande aux enseignants de faire encore et toujours plus avec moins de moyens.

Nous attirons votre attention sur les conséquences désastreuses de cette logique budgétaire :

- de nombreuses écoles primaires vont fermer ;
- les zones rurales seront durement touchées contribuant ainsi à la désertification de nos campagnes ;
- les pertes de postes du personnel salarié de nos établissements vont se multiplier, fragilisant encore plus cette population ;
- les enseignants et les AESH, déjà mis sous tension, vont encore voir leurs conditions de travail se dégrader.

Nos élèves, leurs parents, nos enseignants ne sont pas considérés. Notre système éducatif mérite mieux que des décisions prises sans aucun dialogue social et sans aucune autre forme de réflexion que celle d'une logique budgétaire aveugle.

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous vous notifions le dépôt d'une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève nationale à compter du mardi 12 novembre 2024 à 8h au samedi 21 décembre 2024 minuit.

Cette alerte sociale est déposée par la Fédération nationale des Spelc, syndicat représentatif dans les branches de l'enseignement privé sous contrat (EPNL et agricole privé).

Nous vous demandons de nous recevoir « dans le délai de trois jours » prévu par le décret n°2008-1246 du 1er/12/2008 afin d'engager une négociation préalable pour établir un relevé de conclusions qui sera porté à la connaissance des personnels concernés.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses et dévouées.

Jean-Louis Stalder

Président

